

MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme nous le redoutions, cette année encore, le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux.

A l'occasion de la parution de ce bulletin, l'ensemble du Conseil Municipal vous transmet à tous ses vœux de bonheur et de santé.

Malgré la conjoncture actuelle que nous traversons, tous les projets initiés en ce début de mandat ont été poursuivis au cours de cette année, tant bien que mal. C'est le cas de l'aménagement foncier qui va entrer dans sa phase finale, celle des travaux connexes.

Pour 2022 et les années à venir, nous devons avoir une réflexion globale pour notre patrimoine bâti, afin de diminuer la consommation et les dépenses énergétiques.

Notre école a aussi fait l'objet de toutes nos attentions ; nous avons investi 160000 € sur les douze dernières années. Toutefois le déclin démographique dans nos territoires ruraux laisse chaque année planer le risque de fermeture d'une classe. Toute l'équipe municipale restera mobilisée le cas échéant, en partenariat avec l'équipe enseignante et la municipalité de Saint-Avit.

Dans cette société de moins en moins solidaire et tolérante, le rôle des élus est de plus en plus difficile, mais dans nos décisions, nous privilégions toujours l'intérêt communal ou public, à l'intérêt privé.

Nous remercions les Présidents et Présidentes d'associations qui collaborent à l'édition de ce bulletin.

Merci à Geneviève, notre rédactrice en chef.

Bonne lecture à tous.



PERMANENCES ET HORAIRES



SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
Mercredi - Samedi	de 09 h 00 à 12 h 00

Renseignements pratiques :

☎ 04-73-79-00-09

e.mail : mairie.de.condat.en.combraille@wanadoo.fr

Site internet mairie : <http://www.mairie-condatencombraille.fr>

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Renseignements pratiques :

☎ 04-73-60-36-88



Horaires d'ouverture au public :

• Lundi	09 h 30 à 12 h 00	14 h 00 à 15 h 30
• Mardi	09 h 30 à 12 h 00	
• Mercredi	09 h 30 à 12 h 00	
• Jeudi	09 h 30 à 12 h 00	
• Vendredi	09 h 30 à 12 h 00	14 h 00 à 15 h 30
• Samedi	09 h 30 à 12 h 00	

Pour des raisons de sécurité et de déconnexion informatique entre l'Agence Postale Communale et la Poste de Châtel-Guyon, aucune opération ne peut être effectuée en dehors des heures d'ouverture.





L'équipe municipale



Alain ROMANEIX – MAIRE
Fonctions administratives d'Etat et Communales
Membre de droit de toutes les commissions
Délégué de la Communauté de Communes CC Chavagnon Combrailles et Volcans
Délégué SMADC - SIEG - SIISP PONTAUMUR

de Condat-en-Combraille



Pascal MOUTON – 1^{er} Adjoint

Membre Commissions Voirie - Agriculture -
Bâtiments communaux - Terrains et sections -
Voirie Communale - Aménagement foncier - Ecole -
Transports scolaires - Environnement - Fleurissement
- CCAS - Tourisme et Loisirs - Culture et Patrimoine
Délégué SICTOM - SIEG - SMADC - CC Chavagnon
Combrailles et Volcans - Communes Forestières



Guillaume LEGOY – 2^{ème} Adjoint

Délégué Commissions Voirie - Agriculture - Ecole -
Transports scolaires
Membre Commissions Terrains et sections - Voirie
Communale - Aménagement foncier - Fêtes et
Cérémonies - Animations - Tourisme et Loisirs -
Culture et Patrimoine
Délégué Communes Forestières



Dominique DUMAS – 3^{ème} Adjoint

Membre commissions Bâtiments Communaux -
Terrains et sections - Voirie et Agriculture -
Voirie Communale - Aménagement foncier -
Tourisme et Loisirs - Culture et Patrimoine
Délégué SIAEP du Sioulet - SIISP PONTAUMUR



Monique BOLLE – Conseillère Municipale

Membre Terrains et sections - Voirie et Agriculture
- Aménagement foncier - CCAS - Environnement -
Fleurissement - Fêtes et Cérémonies - Animations -
Tourisme et Loisirs - Culture et Patrimoine
Délégué Mission Locale - APAJO



Mathieu GARDE – Conseiller Municipal

Membre commissions Terrains et Sections -
Voirie et Agriculture - Voirie Communale - Ecole -
Transports scolaires - Aménagement foncier -
Tourisme et Loisirs - Culture et Patrimoine
Délégué SICTOM



Florian GIRAUDON – Conseiller Municipal

Membre commissions Terrains et Sections - Voirie
et Agriculture - Voirie Communale - Aménagement
foncier - Tourisme et Loisirs - Culture et Patrimoine



Aurélien MAZET – Conseiller Municipal

Membre commissions Voirie et Agriculture - Voirie
Communale - Aménagement foncier - Tourisme et
Loisirs - Culture et Patrimoine
Délégué SIAEP du Sioulet



Thierry MICHON – Conseiller Municipal

Délégué Commissions Fêtes et Cérémonies -
Animations
Membre Commission Bâtiments communaux -
Tourisme et Loisirs - Culture et Patrimoine



Constance SCHRIJVERS – Conseillère Municipale

Déléguée Commission Tourisme et Loisirs - Culture et
Patrimoine - Communication
Membre commissions Bâtiments communaux -
Environnement - Fleurissement - CCAS



Florence THOMAS – Conseillère Municipale

Déléguée Commission Tourisme et Loisirs - Culture et
Patrimoine - Communication
Membre commission - Ecole - Transports scolaires - Fêtes
et Cérémonies - Animations

Secteur I : Florian GIRAUDON

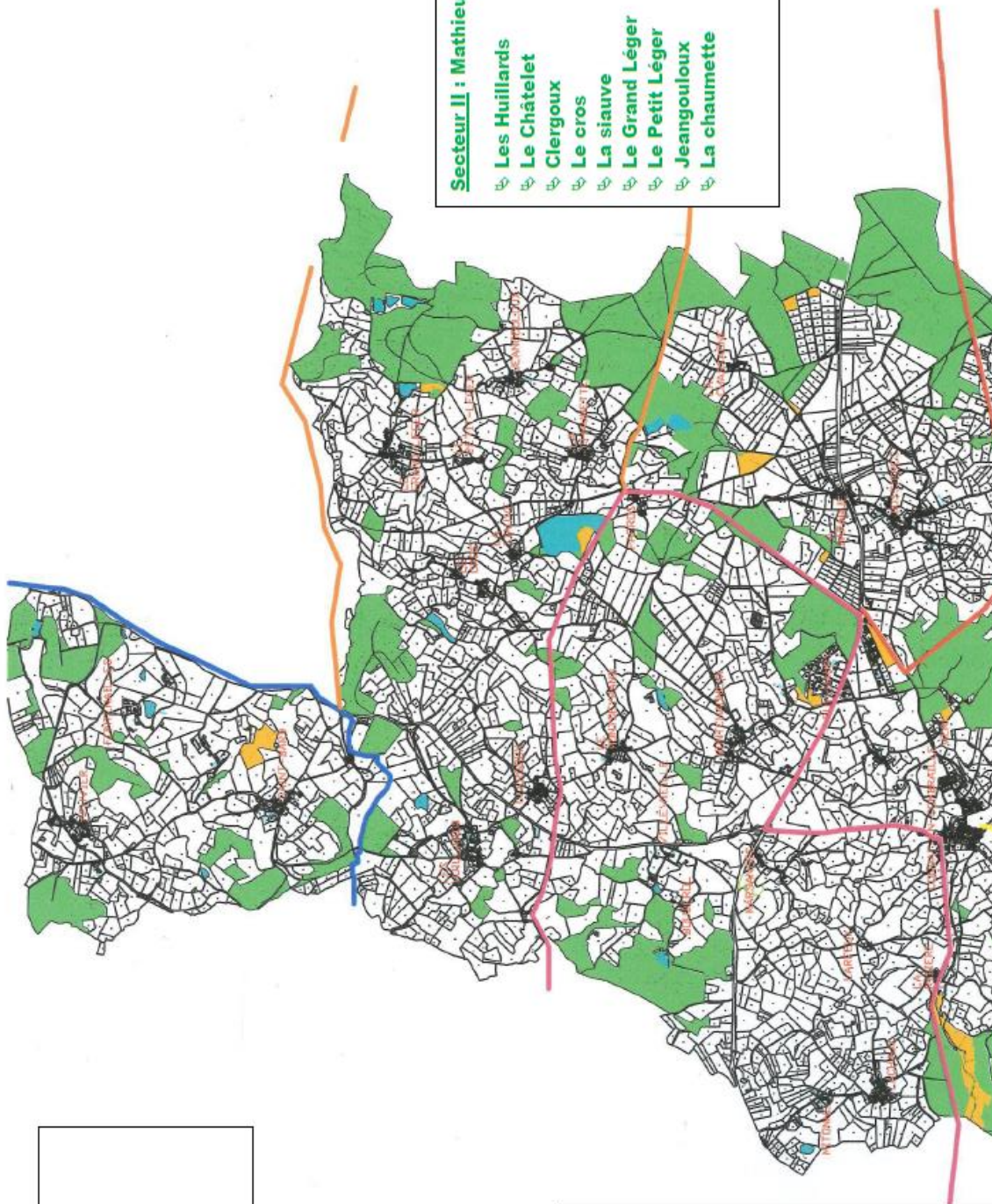
Peuviers
Fontenailles
La Gourange
Saint-Bard

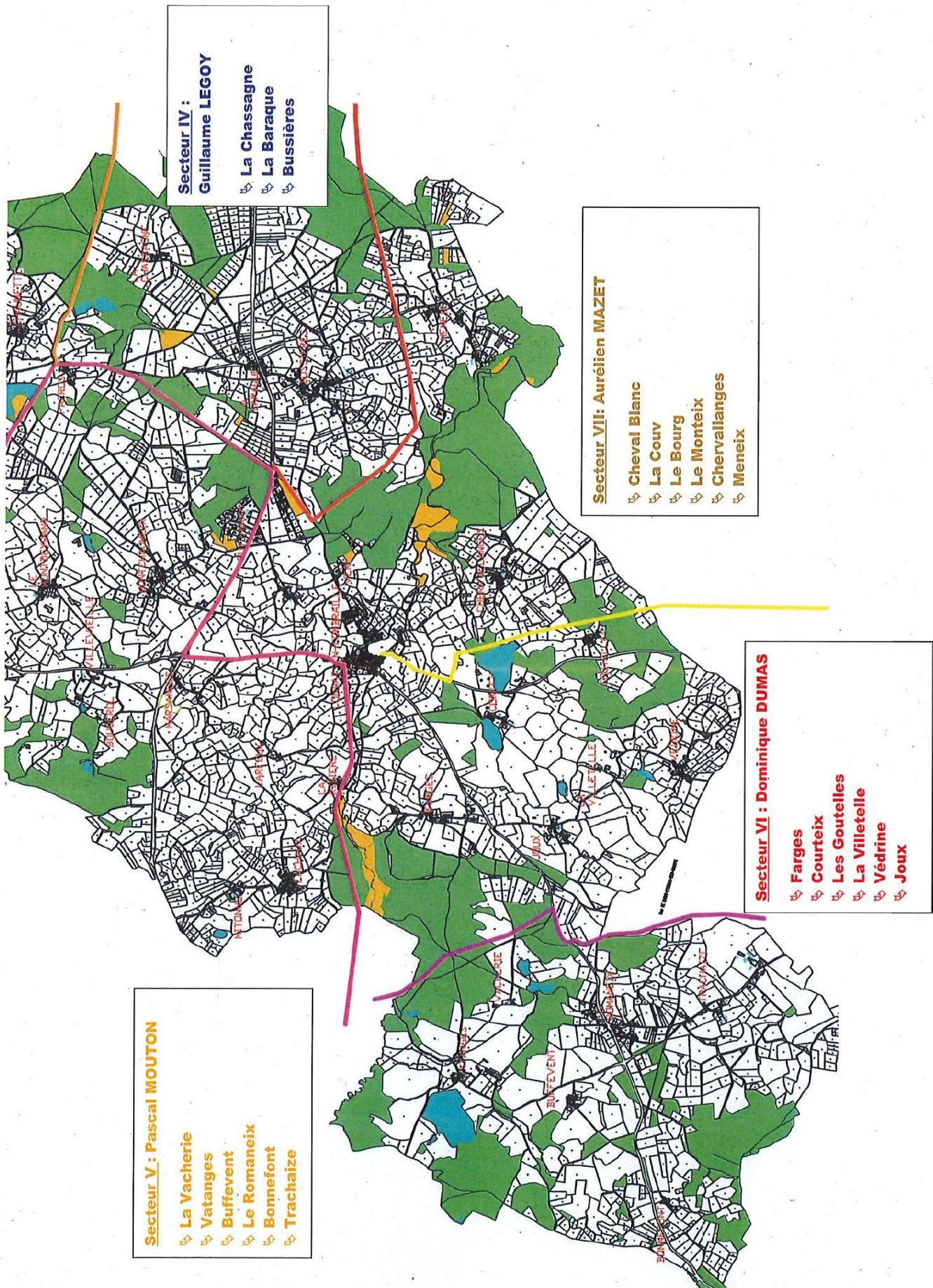
Secteur III : Monique BOLLE

Mondeyrand
Villevieille
Bouberol
Marsanges
Larfeux
Lachaux
La Ribière
Montchaumeix
Pacros
Puy-Maury

Secteur II : Mathieu GARDE

Les Huillards
Le Châtelet
Clergoux
Le cros
La siauve
Le Grand Léger
Le Petit Léger
Jeangouloux
La chaumette





ETAT CIVIL 2021



NAISSANCES



**GARNIER Cassidy Paulus
FERRAND**

1^{er} Février 2021

à CLERMONT-

DEBETTE Zoé Inaë

19 Mars 2021

à CLERMONT-FERRAND

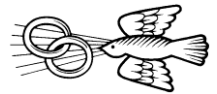
PETIT Aurore

27 Avril 2021

à BEAUMONT



MARIAGE



GUILLOT Anthony, Lionnel, Michel et CHENILLE Noémie, Marie, Yvonne

Le 27 Février 2021

PACS

MONTPEYROUX Sébastien Joël et CHATARD Marie-Laëtitia Pierrette Séverine **Le 02 Mars 2021**

GIRAUDON Florian André Joseph et ROULET Emilie Elodie

Le 14 Décembre 2021



DECES



GIAT veuve MOURDON Jeanne Marie Marcelle

Le 06 Janvier 2021

LEDIEU Jean Hippolyte

Le 16 Janvier 2021

SERRE Veuve FAURE Jeanne, Marie

Le 25 Février 2021

JOYON André

Le 12 mars 2021

SABY Raymond

Le 13 mars 2021

PEIRONNY André Louis Alexis

Le 23 Mars 2021

LONCHAMBON Robert Honoré

Le 30 Septembre 2021

TIXIER épouse MAZET Thérèse Jeanne

Le 30 Octobre 2021

GARDE Roland Michel Albert Laurent

Le 09 Novembre 2021

AUGHEARD veuve BOLLE Yvette Monique Marinette Odette

Le 12 Décembre 2021

SALA Arcadio

Le 29 Décembre 202

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	109 409,66	013- Atténuation de charges	2 220,57
012- Charges de personnel	165 164,65	70- Produits des services	18 109,93
014- Atténuation de produits	1 317,00	73- Impôts et Taxes	161 151,91
65- Autres charges de gestion courante	49 799,15	74- Dotations et amortissements	207 886,45
66- Charges financières	611,58	75- Autres produits de gestion	33 190,72
		76- Produits Financiers	3,84
		77- Produits exceptionnels	2 181,18
TOTAL	326 302,04	TOTAL	424 744,60

Recettes de Fonctionnement 424744,60 € - Dépenses de Fonctionnement 326302,04 € = **98442,56 € Excédent**

99647,77 (Excédent reporté 2019) + 98442,56 (Excédent 2020) = **198 090,33 (EXCEDENT DE CLOTURE CUMULE DE 2020)**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
23- Immobilisations corporelles	1 673,88	13- Subventions d'investissement	30 601,00
23- Immobilisations en cours	2 240,51	138- Autres Subventions	12 579,00
16- Emprunts et dettes assimilées	17 035,64	10- Dotations fonds divers	1 889,89
		1068-Excédent fonctionnement reporté	50 000,00
		TOTAL	95 069,89
TOTAL	20 950,03		

Recettes d'investissement 95069,89 – Dépenses d'investissement 20950,03 = **74119,86 € Excédent**

330829,70 (Excédent reporté 2019) + 74119,86 (Excédent 2020) = **404 949,56 (EXCEDENT CLÔTURE CUMULE 2020)**

BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractère général	223 500	002- Excédent reporté	118091
012- Charges de personnel	189 000	013- Atténuation de charges	1000
014- Atténuation de produits	3000	70- Produits des services	16 100
65- Autres charges de gestion courante	63 691	73- Impôts et Taxes	136 000
66- Charges financières	2000	74- Dotations et amortissements	179 000
		75- Autres produits de gestion	31 000
TOTAL	481 191	TOTAL	481 191

99647,77 (Excédent reporté 2019) + 98442,56 (Excédent 2020) = **198090,33 (EXCEDENT DE CLOTURE CUMULE DE 2020)**

On vire 80000 € au 1068 (INV. Recettes) - RESTERA AU 002 **EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 118091 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
010- Immobilisations incorporelles	20 000	001- Excédent reporté	404950
204- Subventions d'équipements versées	25 000	13- Subventions d'investissement	60 000
21- Immobilisations corporelles	288 334	16- Emprunts et dettes assimilés	200 000
23- Immobilisations en cours	416 616	10- Dotations fonds divers	25 000
16- Emprunts et dettes assimilées	20 000	1068-Excédent fonctionnement reporté	80 000
TOTAL	769 950	TOTAL	769 950

330829,70 (EXCEDENT CLÔTURE 2019) + 74119,86 (EXCEDENT CLÔTURE 2020) = **404949,56 € (excédent reporté)**

TAUX IMPOSITION 2021

Depuis 2020 la ligne taxe d'habitation ne figure plus même si des compensations sont versées.

De plus, en ce qui concerne la taxe foncière bâti, au taux de 10,27 % votés par la commune en 2020 se rajoute un taux de référence départemental 2020 de 20,48 % afin de compenser la perte de la Taxe d'habitation ce qui fait un taux de référence pour 2020 de 30,75 %.

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30.75 %	31.05 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67.02 %	67.69 %

- Les taux suivants ont été fixés pour l'exercice 2021 :

Taxes	Taux 2021	Base 2021	Produit correspondant
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31.05%	371100	115226 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67.69 %	67 100	45420 €
PRODUIT ATTENDU			160646 €

TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2021

160 646 € (produit attendu des taxes au taux voté) + **7668 €** (TH) + **6037 €** (Allocations compensatrices) + FNGIR **1388 €** – différence entre les ressources à compenser et celles transférées au Département sur la commune (- **47 156 €**) soit un total prévisionnel 2021 de **128 583 €**.

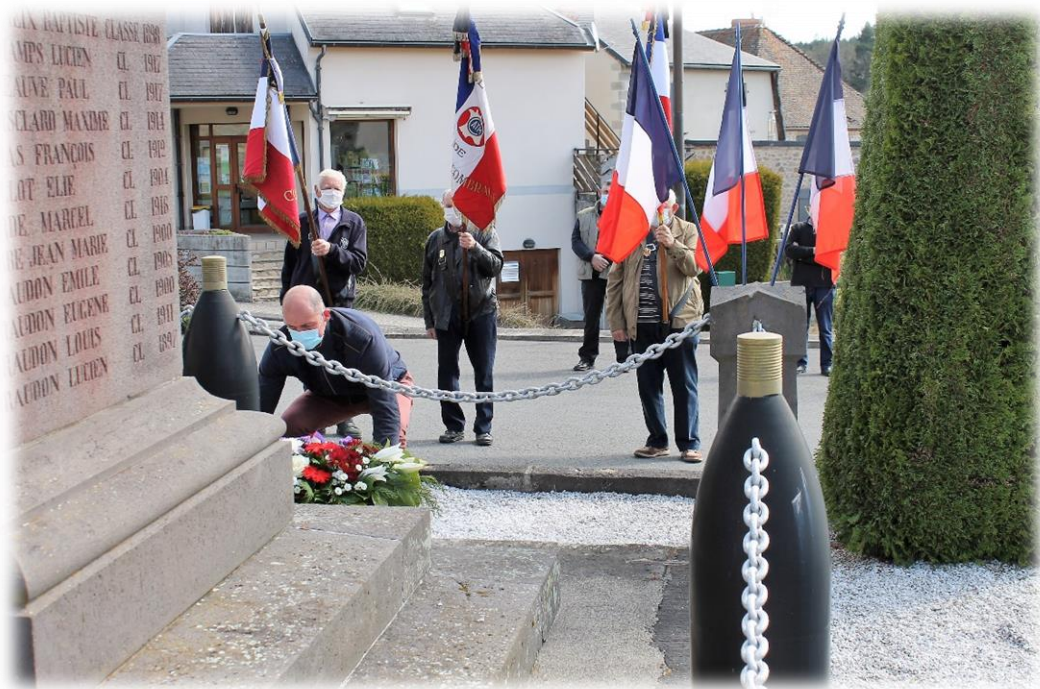


COMMEMORATIONS

DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE

Cérémonie du 08 Mai

En période de confinement, la cérémonie du 08 Mai, s'est déroulée, cette année encore, en format restreint. Etaient présents seulement quelques élus et des anciens combattants porte-drapeaux.



Cérémonie du 11 Novembre

Les condatois et les condatoises ont pu se rassembler en nombre devant le monument aux morts pour un moment de recueillement et honorer nos morts de la première guerre mondiale 1914/1918.





BÂTIMENTS COMMUNAUX



VOIRIE

REALISATIONS 2021

• Equipement école numérique



- 1 vidéoprojecteur
- 2 ordinateurs portables HP
- 4 tablettes Samsung



Montant : HT de 4460 € - TTC 5532,00 €.

La subvention attribuée par l'Etat dans le cadre du plan de relance de la transformation numérique de l'enseignement est de 3794 €.

• Remplacement matériel informatique Mairie avec le SMADC

Matériels	HT	TTC
Onduleur 650 VA		
Unité Centrale complète + écran		
Webcam		
Prestation installation sur site		
TOTAL	1289,32	1547,18

• Programme voirie 2021

Les travaux consistent en la réhabilitation des voies communales suivantes :

- * VC N° 16 - LES HUILLARDS
- * VC N° 60 - MONTCHAUMEIX
- * VC N° 38 - LA GOURANGE
- * VC N° 24 - JEANGOULOUX
- * VC N° 6 - FARGES + Carrefour
- * VC N° 9 - CHERVALLANGES
- * VC N° 37 - FONTENAILLES
- * VC N° 100 - LE ROMANEIX (carrefour)
- * VC N° 34 - PEUVIERS à SAINT-BARD



pour un montant de 89 784,50 € HT - 107 741,40 € TTC

SUBVENTIONS ATTRIBUEES ET ENCAISSEES

FIC 25 % + 1.08 Coefficient de solidarité	24.242,00 €
DETR 30%	26.914,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	38.628,50 €

- **Programme voirie 2021 (Complément FIC)**

*VC N° 55 – LE CHÂTELET



Pour un montant de 10 692 € HT – 12 830,40 € TTC

SUBVENTION ATTRIBUEE

Enveloppe complémentaire FIC 60 % (Plan de Relance)	6.415,20€
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	4.276,80 €

- **Lave mains et chauffe-eau école**

- Lave mains : 488,94 € HT – 586,73 € TTC
- Chauffe-eau 50 l WC extérieur école primaire : 873,36 € HT – 1048,03 € TTC



SUBVENTION ATTRIBUEE ET ENCAISSEE

DETR 30%	408,69 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	953,61 €

- **Bourse aux arbres** : 40.000 € HT 48 000 € TTC
- Honoraires MISSION HAIES : 32.800 € (acompte payé en 2021)

SUBVENTION ATTENDUE

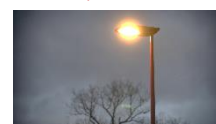
- Conseil Départemental (70 %) : 28.000 €

SUBVENTION (acompte versé en 2021) : 22.960 €



Autres dépenses Diverses :

- Pneus tracteur 3.422,00 € HT 4.106,40 € TTC
- Velux Salle des Fêtes 1.056,00 € HT 1.114,08 € TTC
- Circulateur Chaudière école 877,75 € HT 1.053,30 € TTC
- Radiateur logement école 689,60 € HT 758,56 € TTC
- Compléments Eclairage public
Mondeyrand et Vernines (pas TVA) 5275,54 € HT



Toit Bascule :

Christian GIRAUDON, notre employé communal a refait le toit de la bascule.



PROJETS 2022

AMENAGEMENT DU PARKING DE LA SALLE DES FÊTES

Aménagement de la place de la Salle des Fêtes afin d'avoir plus d'espaces verts, mais aussi afin de permettre une séparation bien distincte entre la rue et le parking. Une délimitation de places de stationnement sera également créée.

Pour plus de convivialité nous installerons des bancs, et des tables piques niques accessibles aux habitants et aux touristes.

NATURE DES DEPENSES		
●Création espaces verts (fournitures diverses plantes, vivaces)		
●Mise en place de jardinières, pots et banc		
● Fournitures et mise en place d'un mur en gabion et des panneaux de grille		
● Clôture en tôles découpées thermolaquées		
● Tables pique-nique		
●Vitrine + piétement		
TOTAL	15 399,36 € HT	18 479,23 € TTC

SUBVENTIONS SOLLICITEES		
	TAUX	MONTANT
● SUBVENTION REGION AUVERGNE	40 %	6159,74 €
● DETR 2022	30 %	4619.80 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE		4619.82€



ADRESSAGE

La Dénomination et numérotation des voies est en cours sur notre commune et devrait se terminer au cours de l'année 2022. Chaque propriétaire foncier bâti aura un numéro et un nom de voie qui deviendra son adresse officielle.

Cette opération conjointement menée par la Mairie et la Société PLANIGRAPHE a pour but de faciliter la localisation des habitants, que ce soit pour la distribution du courrier, les livraisons par les divers opérateurs, l'accès des services de secours, des différents services publics et commerciaux, la localisation par GPS et la connexion à la fibre optique.

Nous vous rappelons **que la mise en place de cette procédure de dénomination et de numérotation est obligatoire** pour toutes les communes et doit être impérativement réalisé avant 2025.

Au terme de visites sur le terrain et de plusieurs réunions, toutes les voies de la commune ont reçu un nom et le projet a été validé par le Conseil Municipal. Certaines rues portent des noms évoquant la faune ou la flore, le patrimoine etc....

La prochaine étape sera la mise en place des numéros et des panneaux de signalétique.

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC
Prestation d'accompagnement et de création de l'adressage de l'ensemble du territoire communal de Condat-en-Combraille	2850 €	3420 €
Fournitures et pose des plaques « numéros » et des plaques « rue » sur piquets	8350 €	10 020 €
TOTAL	11200 €	13 440 €

SUBVENTIONS SOLLICITEES		
	TAUX	MONTANT
● SUBVENTION REGION AUVERGNE	40 %	4480,00 €
● FIC 2022	25 % + 1.08 %CDS	3024,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE		3696,00€



FIBRE OPTIQUE

Nous vous informons que la Région et le Département procèdent, depuis l'été 2021 au déploiement de la fibre sur notre commune. Les travaux se poursuivent et devraient s'achever dans les prochains mois.

Cette dernière offre un débit d'informations nettement supérieurs à celui des câbles coaxiaux et peut servir de support à un réseau «large bande » par lequel transite aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence . Elle sera très prochainement en service pour les habitants de la commune.



TRAVAUX ANCIEN BUREAU DE POSTE

Le locataire de l'ancien bureau de poste ayant quitté le logement et après état des lieux il s'avère que des travaux sont indispensables avant de relouer ce logement.

Le 20 juillet 2021, le Parlement a définitivement adopté le projet de loi Climat. L'obligation d'audits énergétiques ou l'interdiction de louer les passoires thermiques font partie des mesures du volet rénovation énergétique prévues dans le texte.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2025, la loi prévoit ainsi d'interdire de louer les passoires thermiques classées étiquette G du nouveau diagnostic de performance énergétique (DPE) (en vigueur depuis le 1^{er} juillet). Et à compter du 1^{er} janvier 2028 pour le reste des passoires classées F. Puis l'interdiction de louer s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2034 pour les logements classés E.

Ces logements seront ainsi progressivement considérés comme indécents et donc interdits à la location au regard de la loi. Le locataire pourra alors exiger de son propriétaire qu'il effectue des travaux et plusieurs mécanismes d'information, d'incitation et de contrôle viendront renforcer ce droit.

Le Conseil Municipal, a décidé de rénover ce logement et va demander des devis pour tous ces travaux. La Mairie va travailler également avec l'ADEME pour avoir des conseils et connaître les aides qu'il serait possible d'obtenir pour l'isolation thermique.



AMENAGEMENT FONCIER

ANNEES 2021-2022

La procédure d'aménagement foncier a continué durant toute l'année 2021 aussi bien sur le terrain avec l'opération de bornage des nouvelles parcelles et la bourse aux arbres, qu'au niveau administratif avec les validations successives des différentes commissions.

Nous allons ainsi entrer en 2022 dans la dernière phase du projet : la phase de travaux connexes.

1) Opération de bornage (coût pris en charge dans son intégralité par le Conseil Départemental)

Comme prévu, le bornage des nouvelles parcelles s'est finalisé en début d'année et a permis à chaque propriétaire de visualiser l'emplacement exact de ses nouvelles parcelles avant l'ouverture de l'enquête publique.

A noter que même si les coordonnées GPS de chaque borne ont été enregistrées par le cabinet de géomètre, le déplacement ou l'arrachage de borne est puni par la loi (selon l'article 322-1 du Code pénal, le coupable risque jusqu'à 2 ans de prison et de 1500 à 30 000 euros d'amende)



2) Enquête publique et Commission Communale

Averti par courrier recommandé, tous les propriétaires ont été invités à consulter les plans du nouveau parcellaire de la commune ainsi que les différents travaux prévus sur le périmètre aménagé lors de l'enquête publique qui s'est tenu du 19 avril au 20 mai.

Bon nombre de réclamations mineures apportées lors des permanences du géomètre et du commissaire enquêteur, ont pu être réglées immédiatement (consensus entre 2 propriétaires, demande de précisions sur des limites...)

Une cinquantaine d'autres ont été recensées afin d'être examinées lors de la Commission Communale d'Aménagement Foncier du 23 juin 2021. Pour chaque réclamation, après des explications détaillées de la part du géomètre et des échanges de point de vue entre les membres, un vote a été réalisé sous la présidence de M. HOENNER Alain.

Nous précisons que les membres de la commission ont été invités à quitter la salle lors des votes lorsqu'ils étaient concernés par une réclamation.

Les personnes n'ayant pas eu de réponse positive à leurs réclamations ont eu la possibilité de les porter au niveau départemental.

Neuf requêtes ont ainsi été étudiées en sous-commission départementale le 05 novembre et la commission départementale réunie le 10 janvier dernier a statué sur ces réclamations.

3) Prise en possession

Comme cela avait été convenu, une prise en possession provisoire des terrains cultivables a été réalisée en fin d'année 2021, afin de permettre de réaliser les travaux agricoles de saison. Les personnes désirant récupérer leurs anciennes clôtures peuvent le faire jusqu'au 15 mars 2022.

A l'issue de la publication du nouveau parcellaire au cadastre, un courrier notifiant la prise en possession définitive sera adressé à chaque propriétaire.

Concernant le transfert des propriétés au niveau de la MSA, aucun bulletin de mutation individuel n'est nécessaire.

Un travail préparatoire sera réalisé et des permanences seront établie afin de mettre à jour les relevés parcellaires de chacun.

Une période de transition plus ou moins longue en fonction de la réactivité de la MSA sera à envisager.



4) Travaux connexes

Après accord de la DDT et une fois l'aménagement foncier publié officiellement au service des hypothèques, la phase de travaux pourra débuter.

La procédure d'appel d'offre sera effective en ce début d'année afin de sélectionner les entreprises qui répondront au mieux aux attentes du conseil municipal, aussi bien en termes de coût que de compétences.

Les principaux travaux seront les aménagements au sein des parcelles (défrichage et remise en culture de taillis, arrachage et replantation de haies, passages dans les haies non détruites, passages busés...) et des aménagements sur la voirie (empierrement et profilage de quelques chemins, curage et création de fossés...)

Concernant les défrichements, il est à noter que la gestion des rémanents se fera au cas par cas en fonction des situations (mise en andain en bordure de parcelle, enfouissement sur place si possibilité, transport dans un emplacement adéquate proche si celui-ci existe...)

Pour des raisons de réglementation et de coût, il ne sera envisagé aucune élimination par brûlage (hors gestion individuelle du propriétaire après déclaration d'écobuage) ou par broyage de masse.

Le cabinet Bisio a été retenu pour effectuer la maîtrise d'œuvre. Un suivi rigoureux des travaux sera effectué tout au long de la procédure, en collaboration avec la municipalité et plus particulièrement chaque responsable de secteur.

Le Conseil Départemental attribuera une subvention à hauteur de 200 €/ha et le reste sera pris en charge par la commune.

Comme annoncé depuis le départ, aucun « impôt remembrement » ne sera demandé aux propriétaires fonciers pour boucler le plan de financement.



Pose des nouvelles clôtures le long des routes départementales

A la demande des services de la DDT, les propriétaires qui souhaitent mettre en place leurs nouvelles clôtures le long d'une route départementale doivent impérativement se rapprocher de leurs services afin d'obtenir une autorisation d'alignement. Merci de votre compréhension.

5) La bourse aux arbres

Parallèlement à la procédure officielle de l'aménagement foncier a eu lieu de façon volontaire la bourse aux arbres comme expliqué dans le dernier bulletin municipal.

Le cubage sur pieds avec les propriétaires concernés et des membres volontaires de la CCAF a eu lieu de mars à avril 2021. 30 000 stères ont ainsi été estimés sur les parcelles échangées dont 8000 correspondent à un déséquilibre entre comptes. Ce volume de bois présent sur lesdites parcelles aurait donc été susceptible d'être coupé sans ce système encadré de bourse.

A l'issue des restitutions en salle par secteur, en octobre et novembre dernier, 4000 stères ont été indemnisés entre propriétaires et 4000 vont être coupés, en priorité dans les haies prévues d'être enlevées lors des travaux connexes.

Le coût de cette opération est de 40 000 € HT, financé à 70% par le Conseil Départemental et les 30 % restant à la charge de la commune.



6) Ventes de biens de section

Conjointement à la création du nouveau parcellaire et suite à la demande des habitants de plusieurs villages qui souhaitaient acquérir des parcelles de biens de section, les membres (ayant droit) des villages des Huillards, du Cros, de la Siauve, de Trachaize, de Farges, du Grand-Léger et de la Chassagne ont été réunis afin de connaître les potentiels acquéreurs.

Lors de réunions en mairie, une validation tacite a alors été recueilli avant un vote règlementaire organisé après les convocations officielles d'usage.

L'ensemble des projets d'acquisition a ainsi été validé par le conseil municipal.

Dès que la publication de l'aménagement foncier sera réalisée, les actes de vente seront rédigés par la mairie.

ACTIONS SOCIALES

ET

ASSOCIATIONS



Association des Parents d'élèves

CONDAT / SAINT AVIT

ENCORE UNE ANNEE SI PARTICULIERE

Comme de nombreuses autres associations, celle des parents d'élèves du RPI Condat/St-Avit n'a pas été en mesure de réaliser tous les projets prévus. Toutefois, elle s'est adaptée à la situation sanitaire en modifiant les modalités d'organisation de certaines manifestations pour malgré tout proposer des animations festives et nécessaires à la récolte de fonds pour financer les divers projets des écoles.

Le bureau a bien conscience que tout n'a sans doute pas été parfait, et espère cette année à venir pouvoir reprendre le plus normalement possible les habituelles activités. Dans ce contexte, l'APE regrette néanmoins que de moins en moins de parents soient venus participer aux réunions (Assemblée générale notamment pour le choix des membres du bureau) ou proposer leur aide pour l'organisation des manifestations. Ce qui est d'autant plus difficile à comprendre lorsqu'ensuite certaines critiques sont émises de la part de ces mêmes personnes absentes. Comme les autres parents, ceux qui sont membres de bureau de l'APE ne disposent pas de plus de temps et doivent faire au mieux pour tenter de gérer les comptes -en effet, outre le financement des sorties, des cadeaux, des animations, de goûters, il est nécessaire de rappeler que c'est aussi l'APE qui doit gérer le compte cantine. Nous remercions à ce propos Guillaume Legoy qui s'en est occupé pendant trois ans, et Frédérique Souchal qui à partir de cette année le remplace dans ce rôle-, et prévoir les activités parfois deux mois à l'avance.

C'est pour cela que l'APE remercie très chaleureusement celles et ceux qui ont aussi pris du temps pour venir participer aux animations et soutenir les membres du bureau

En 2020-2021, le bureau de l'APE est resté inchangé

- Mathias DIFRANCESCO président, Florence THOMAS co-présidente.
- Emilie LAPORTE trésorière, Aurélie LIOMY trésorière adjointe
- Aurélie POUGHEON secrétaire, Aurélie GIRAUDON secrétaire adjointe

L'année scolaire 2020-2021 a bien débuté, avec la vente des chocolats de Noël, couplée, pour la première fois, avec un partenariat avec plusieurs producteurs locaux et artisanaux (vente des produits apicole, produits de soins du corps, tisane, bière, confiture, biscuits, jus de fruits et terrines). L'objectif était de varier l'offre en cette période de fête, et de valoriser et mettre en avant des produits de notre territoire. Cette initiative a semblé plaire au public, et a été renouvelée en cette année 2021-2022.

En décembre 2020 la visite du père Noël a été un moment fort de l'année. Il a su se montrer très généreux en offrant de nombreux cadeaux (jeux de sociétés, ordinateurs) et, pour clôturer cette journée, les enfants ont pu assister à un spectacle de cirque. L'APE a rempli son rôle en finançant une grande partie des achats de Noël pour les enfants scolarisés et la totalité du spectacle ainsi que les cadeaux des enfants non-scolarisés des deux communes, en espérant les voir prochainement au sein de nos écoles.



Le loto du 09 février 2021 a eu lieu en distanciel, L'APE remercie toutes celles et tous ceux qui, par leur investissement, ont permis qu'il se déroule dans des conditions particulières car toutes les cartes ont été jouées par l'ordinateur.

La suite n'a malheureusement pas donné l'occasion de proposer la randonnée de Pâques que l'APE avait proposée l'année précédente. Nous espérons pouvoir la reconduire en mai 2022, sur les chemins et sentiers de St-Avit cette fois-ci.

Pour la fête de fin d'année, les enfants ont proposé aux parents un spectacle de Hip-Hop préparé avec les maitresses et une troupe de danseurs professionnels, qui a ensuite assuré une prestation pour tous en enchaînant figures et Battle.

En plus des animations proposées par l'APE, les enfants ont pu bénéficier de plusieurs activités tout au long de leur année scolaire 2020-2021.

Les enfants ont pu se rendre au sommet du Puy de Dôme pour les primaires.



Les primaires ont aussi eu l'intervention d'un maître-chien guide d'aveugle et une intervention scientifique autour de l'environnement proche.

Les cycles 3 ainsi que les cycles 1 se sont rendus à l'école des sciences de Chateauneuf-les-Bains.

Les cycles 3 ont également eu un entraînement pour la ronde des Combrailles.

Les cycles 1 ont effectué une initiation au tri sélectif.

Et pour clôturer cette année scolaire bien remplie, les maîtresses et tous les enfants du RPI se sont rendus à pied le lundi 05 Juillet au Domaine du Balbuzard à Condat-en-Combraille. Pour clore cette belle journée l'APE a offert une box-gouter à tous les enfants.



Le bureau de l'APE

CLUB SAINT-MARTIN

CONDAT-ST AVIT-ST ETIENNE- VOINGT

L'Année 2021 ne nous a pas permis de réaliser toutes nos manifestations qui étaient prévues suite aux mesures prises en raison de la pandémie de la COVID-19. Après une courte accalmie nous avons quand même pu nous réunir :

- * BUFFET : 18 Juillet à la Halle*
- * EXPO VENTE : 15 Aout à la Salle des Fêtes*
- * BARBECUE : 21 Août à la Halle*
- * SEPCTACLE Cirque sur Glace: 1er Octobre à Clermont*
- * REPAS CHOUCROUTE : 23 Octobre à la Salle des Fêtes*

Nous espérons que 2022 redevienne une année normale sans vague, afin que notre CLUB puisse comme auparavant profiter des moments de convivialités. C'est avec enthousiasme que nous accueillerons de nouveaux adhérents.



SECTION A.C.P.G. – C.A.T.M.

Cette année, nous avons participé comme d'habitude à la cérémonie du 11 novembre au monument aux Morts de Condat.

Trois de nos camarades ont été décorés. Jean-Claude NEGRE, qui fait partie de la section mais également du bureau départemental, a remis la médaille du mérite aux récipiendaires :

SEVERIN Aimé)

MOUTON Bernard) félicitations

BODEAU Fernand)

Notre section comprend 20 cotisants : 13 anciens d'A.F.N., 5 veuves d'anciens d'A.F.N. et 2 nouveaux Alain ROMANEIX et Bernard TIXIER qui ont gentiment accepté de faire partie de notre section. Les sections ont de plus en plus de nouveaux membres (appelés « Soldats de France » qui seront à l'avenir porte-drapeaux car il faut prévoir la relève !

Après la cérémonie un apéritif a été offert par la municipalité, puis les anciens d'A.F.N. se sont retrouvés pour le traditionnel repas qui a terminé agréablement la journée.





LES SAPEURS POMPIERS

Les sapeurs-pompiers de Condat / St Avit ont été sollicités à de nombreuses reprises, 50 interventions sur l'année 2021, malgré la baisse des effectifs d'année en année dans nos campagnes.

En ce début d'année, l'Adjudant Patrick GIRONDON, le caporal/chef Jean-Michel REUGE, le caporal/chef Frédéric MONNEYRON et le caporal/chef Sébastien COURTINAT ont mis un terme à leurs engagements après plusieurs années de service. L'ensemble des sapeurs-pompiers les remercient pour leurs investissements dans la vie de la caserne et de l'amicale.

Une nouvelle recrue est venue nous rejoindre : Antoine BIANCHI, petit-fils de GABY BONTEMPS.

Comme Antoine, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Cette été, le centre a été doté d'un nouveau véhicule de lutte contre l'incendie. Il sera mieux adapté à notre milieu rural.



Enfin, l'ensemble des sapeurs-pompiers vous remercient pour votre accueil chaleureux et votre générosité lors des traditionnelles tournées de calendriers

CLUB CYCLISTE CONDAT 63

Avec l'année difficile qui vient de s'écouler où beaucoup d'épreuves ont été annulées, les coureurs du CCCondat 63 ont malgré tout participé à plusieurs épreuves :



Gilles CITON à la Volcane au mois de juin 2021,

Gilles CITON, Eric VERNET et Alain LOUIS accompagné de ses enfants, ont participé au Défi des Fondus de l'Ubaye fin juin 2021. Habituellement cette épreuve de 258 km et 7 cols à gravir en 24 heures maximum mais qui cette année a été réduite à 6 cols et 220 km en raison d'un éboulement au col d'Allos.

Saison de Cyclo-croos qui à débiter début octobre

Jean-Pierre MARLEIX 1^{er} à Masmangeas,
4^{ème} à Bessay-sur-Allier,
4^{ème} à Saint Gérard de Vaux.

Alain LOUIS 1^{er} à Bessay-sur-Allier,
2^{ème} à Saint Gérard de Vaux .

Les coureurs du CCCondat63 ont participé à de nombreuses randonnées VTT.



Le 16 Avril 2022 le Club organise au départ du **Domaine de Balbuzard** une randonnée **pédestre** de 6 et 12 km et une randonnée **VTT** de 30 et 40 km.

COMITE DE LA FOIRE

Une fête du monde rural autour du charolais

Le Samedi 25 septembre, le site de Puy-Maury avait retrouvé son ambiance agricole avec les d'éleveurs charolais sous la halle du Puy-Maury.

Cette fête du monde rural a pu se dérouler malgré le contexte sanitaire, elle se voulait celle du renouveau, du rassemblement



territorial autour du concours Charolais prestige qui se déroule tous les trois ans dans la commune qui est devenu une référence régionale reconnue par l'ensemble des éleveurs de la race bovine charolaise.

Une vingtaine d'éleveurs du Puy-de-Dôme et de la Creuse ont pu présenter près de 80 bêtes, dont une majorité de jeunes mâles. Sélectionnés et issus de parents inscrits, les animaux présentés sont les plus beaux de la région, dont certains se retrouveront dans les concours de niveau supérieur, régional ou national, et dans les meilleurs élevages du Massif Central.

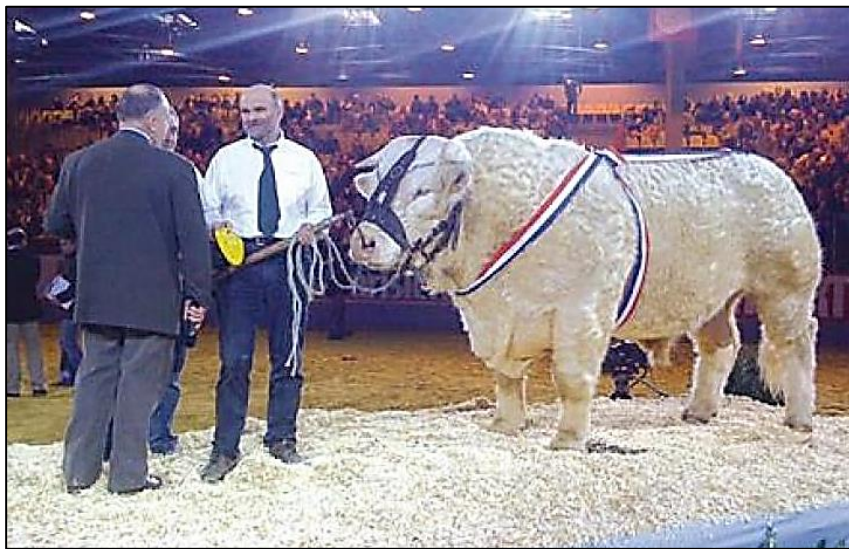
Le jury a procédé à l'inspection des animaux présents le samedi dans la matinée avant de délivrer le palmarès. Autour de cette exposition animale, d'autres stands spécifiques à l'agriculture, un marché de producteurs, un espace ludique pour les enfants ont animé la journée.

Le repas de midi avec la cuisse de bœuf à la broche comme plat de résistance et ses pommes de terre boulangères qui restent des incontournables de cette manifestation ont favorisé un moment de convivialité.

HOMMAGE à Roland GARDE

Le 9 novembre dernier le décès brutal de Roland Garde a soulevé une grande émotion dans la commune de Condat, au sein du Comité de la Foire dont il était le Président depuis de nombreuses années et au-delà dans le monde agricole local. Les membres ont perdu une des pièces maîtresses de leur association. Il va créer un grand vide à la tête de cette association.

Né aux Huillards en février 1953, Roland était le fils unique de Georges et Reine Garde, qui exploitaient la ferme familiale.

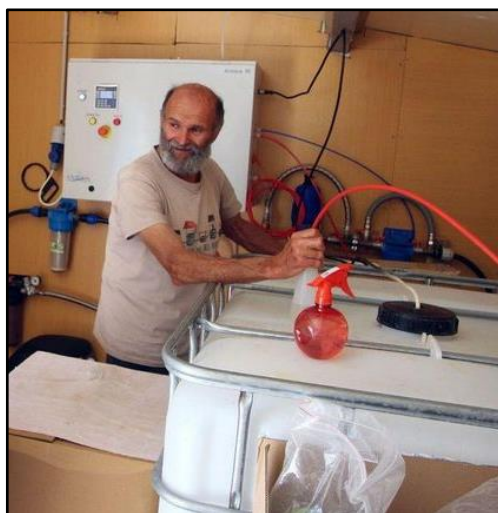


Sa scolarité l'emmène jusqu'au lycée agricole, ce qui fera de lui un éleveur aux connaissances élargies et à l'esprit ouvert.

Il s'installe à la ferme avec son père en fondant un des premiers GAEC du territoire. Professionnellement, il valorise le cheptel bovin, en misant sur la race charolaise dont des animaux intègrent le herd-book de la race. La Charolaise est une passion pour lui. Il devient d'ailleurs président du syndicat charolais 63, fonde avec d'autres éleveurs le GIE Charolais Leader (groupement d'intérêt économique) qui participe au développement et à la commercialisation de reproducteurs à haute valeur génétique.

Au milieu des années 1970, il prend en main le comité de la foire dont il devient Président. De nombreux concours agricoles Charolais ont été organisés dans la commune. Il a encore participé à l'organisation de la dernière édition le 25 septembre dernier.

Il avait également créé Aqua Combrailles, une petite entreprise qui fabrique un produit désinfectant par électrolyse, qui a connu un fort développement avec la crise sanitaire.





COMITE DES FÊTES

Le comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année

Cette année, nous avons été comme tous impactés par le Covid. Nous avons fait notre possible pour vous proposer des animations pour la fête patronale.

Les conditions sanitaires, le compromis entre la sécurité de tous et l'envie de se retrouver, nous ont obligé à revoir à la baisse notre programme, mais le concours de pétanque ainsi que la randonnée ont été un succès ! Votre présence lors de cet événement récompense les efforts fournis pour l'organisation.

Cette année débute avec un nouveau bureau, Célia Bonnabry sera la nouvelle présidente, épaulée d'une nouvelle équipe de volontaires rajeunie. Nous espérons que cette nouvelle année nous permettra de remettre en place nos activités habituelles, mais aussi de vous en proposer des nouvelles, distrayantes et originales !

HAUTE COMBRAILLE ANIMATION

Haute Combraille Animation est une association issue des anciens offices de tourisme de la Communauté de Communes de Haute Combraille fondus dans un seul organisme à l'échelle du pays des Combrailles. L'Office du Tourisme des Combrailles assure la prise en charge de la promotion touristique, La Haute Combraille Animation continue par contre à prendre en charge des animations culturelles.

Elle porte également à l'attention de toute association son idée de soutien à d'autres organisateurs d'événements locaux sous forme de mécénat. N'hésitez pas, les projets soutenus seront ceux qui présentent un caractère culturel d'intérêt territorial, originaux et exceptionnels qui demanderaient un niveau d'investissement élevé.

**Contact auprès de la présidente Constance Schrijvers 06 35 90 48 33
constanceschrijvers@gmail.com**

Fin d'hibernation à Campagne fleurie

Comme partout, l'arrivée et la propagation du coronavirus a créé beaucoup de bouleversements, et les responsables de l'association, qui met en avant le fleurissement et l'amélioration du cadre de vie partout sur le territoire de Haute Combraille, ont quasiment mis l'association en sommeil depuis une vingtaine de mois. Néanmoins, chacun a pu voir que le fleurissement et l'amélioration du cadre de vie n'avaient pas été mis de côté, les villages, les maisons et les bâtiments publics inscrits les années précédentes ont gardé en 2020 leurs couleurs, leur charme et leur beauté, moins évidente en 2021 avec l'été pourri. Bien que le printemps ne soit pas encore tout à fait là, Campagne fleurie sent monter la sève pour repartir du bon pied de jardinier.

De fait, l'association recrute pour le redémarrage, car elle aime accueillir de nouveaux membres actifs qui apportent la bonne parole fleurie sur leur secteur, qui participent à la vie de l'association avec des idées originales à mettre en place par exemple, à donner de la jeunesse à Campagne fleurie qui a plus de 30 ans cette année ! le trentenaire n'ayant pu être fêté à sa juste valeur. Pour relancer les activités, la préparation des fêtes de fin d'année avait été choisie avec la traditionnelle session des décors et bouquets de Noël qui devait avoir lieu dans les premiers jours de décembre, mais qui a été annulée au regard de l'évolution sanitaire en novembre.

En attendant de se revoir, vous pouvez rejoindre l'équipe et les membres de l'association, une des rares qui rayonne sur 17 communes, pour plus d'échanges, de découvertes, de partage.

Contact : Marie Girondon : 06.87.49.98.71 ou Monique Pény 06.72.42.86.35, ou vos délégués communaux (voir en mairie).



La générosité comme valeur absolue

Le binôme de l'association des donneurs de sang bénévoles et de l'antenne de la Ligue contre le cancer en Haute Combraille est parfaitement rodé pour assurer la promotion de la solidarité locale à des fins sanitaires et humanitaires. L'une et l'autre travaillent de concert, souvent avec les mêmes équipes composées de personnes du territoire ayant pour seule raison l'intérêt général.

Donner est le maître mot de la devise commune aux deux associations : donner son sang pour sauver des vies pour la première, faire un don pour aider la recherche contre le cancer, améliorer les équipements médicaux et le soutien aux malades pour la seconde.

La collecte de sang sur le territoire, à raison de six ou sept rendez-vous dans l'année, attire entre 50 et 80 donneurs bénévoles, accueillis par l'association et par les personnels des équipes mobiles de l'Etablissement Français du Sang. Les prélèvements sont effectués dans les règles de protection des uns et des autres, tout est mis en œuvre pour garantir la santé des donneurs, des intervenants et des receveurs. D'où l'importance des formalités des collectes. L'effort fourni par le territoire est important, car malgré sa faible population, il est remarquable de constater la générosité globale de ses habitants.



On le voit aussi au résultat des animations et opérations organisées par la Ligue contre le cancer en Haute Combraille. Même si la journée d'action du début septembre n'a pas eu lieu en 2020 et 2021, elle reste programmée en 2022 à Pontaumur, l'opération "des tulipes contre le cancer" en avril a bien été relayée à Condat, Villossanges, Pontaumur, Miremont, Giat et la Goutelle : les bouquets se vendent très bien, les stocks sont en rupture rapidement. Rendez-vous est donné au printemps prochain, pour continuer à faire du

bien en échange d'un bouquet de tulipes. A noter qu'en octobre, avec le soutien de la caisse locale Groupama, une action de collecte de dons dans le cadre d'Octobre rose au marché de Giat a généré plus de 1200 € de recettes pour agir pour la lutte contre le cancer du sein.

Alors les bénévoles et responsables locaux disent un grand merci aux participants des collectes de sang, aux actions de la Ligue contre le cancer : les bons résultats sont une magnifique reconnaissance de leur engagement et les confortent dans leur travail. Cependant, ils ont besoin de nouvelles recrues pour étoffer les équipes et remplacer ceux qui ne peuvent pas rester. Ils comptent aussi sur vous pour cela.

Collectes de sang en 2022 : Giat : 20 janvier et 4 août, Condat : 22 avril, Pontaumur : 16 février et 2 septembre , Villossanges : 8 juillet de 16 h à 19 h ; Villossanges : 19 décembre de 9 h à 12 h. - Contact : 06.84.69.77.07

Haute-Combraille Foot mise sur la jeunesse du territoire

Les temps restent difficiles et le principal club de football du territoire n'échappe pas aux contraintes de la période qui commence à être longue à cause de ce satané coronavirus. Après une saison pendant laquelle Haute-Combraille Foot a été mis en sommeil avec le confinement, et un faux-départ pour la suivante, la saison 2021-2022 a commencé plus sereinement. Les entraînements et la compétition se déroulent à peu près normalement depuis la rentrée, il faut croire que cela va durer.

Les règles sanitaires et notamment l'obligation du pass ne sont pas sujets à favoriser l'attractivité de la vie associative, mais on peut être satisfait qu'une grande majorité des adhérents du club soient dans les coudes. Le problème récurrent sur lequel nous n'avons pas la main est la démographie locale et il faut se rendre à l'évidence, il y a moins de jeunes sur le territoire et en parallèle, l'offre d'activités est relativement étoffée. Cette saison, l'effectif total est de 140 licenciés contre 135 l'an dernier. Alors, forcément, cela joue sur les effectifs et le cœur serré, nous n'avons pu avoir d'équipes U18 cette saison, autant du côté des garçons même en entente avec Val de Sioule, que du côté des filles. A cet âge, le début du lycée, l'éloignement du domicile et de nouvelles envies peuvent causer une rupture dans le plaisir de taper dans un ballon. Les joueurs U18 et U17 sortant de la catégorie à la fin de la saison précédente ont intégré les équipes seniors, leur donnant un coup de jeune et de puissance qui promettent une belle saison et un avenir intéressant. En U15, avec Val de Sioule, l'entente permet d'avoir la solution pour pratiquer le foot à 11. Dans les équipes de jeunes, de U6 à U13, avec 60 licenciés et des éducateurs bénévoles pour les encadrer à chaque niveau, la formation est à l'œuvre, on sent du plaisir chez les enfants à se retrouver sur les terrains. Là aussi, il serait bien de trouver d'autres bénévoles pour former une équipe technique d'envergure capable d'amener les jeunes vers des sommets. Les dirigeants les accueilleront avec bienveillance.

Non sans difficultés, nous réussissons à maintenir l'emploi dans le club, et avec Adrien Rigaud, nous avons un atout majeur que nous envie bien d'autres clubs. En complément de son travail dans le club, Adrien participe aux actions du centre de loisirs de la communauté de communes, mais la baisse de fréquentation de celui-ci, pour les mêmes raisons qui impactent le club, entraîne une réduction du temps de travail d'Adrien à cet endroit, ce qui a des conséquences sur le financement de son salaire. Une épine dans le pied dont il faut trouver le moyen de l'enlever.

Ainsi Haute-Combraille Foot reste un des rares clubs formateurs de la Combraille sur un territoire difficile et sa consolidation est un défi à relever : le soutien des collectivités locales comme des partenaires privés est essentiel, primordial. L'équipe dirigeante est consciente des efforts qu'ils fournissent et elle les remercie chaleureusement. Grâce à eux, le territoire est reconnu au niveau du football, ce qui nous permet aussi d'être associé au Clermont-Foot, avec qui nous avons une relation forte. Son accession dans l'élite nationale est une chance extraordinaire pour la région, et indirectement pour notre club. Les enfants ont des possibilités de participer aux matchs, de rencontrer les joueurs, ce qui n'est pas le cas de tous les clubs.

Soyons fiers de ce que nous avons entrepris il y a une dizaine d'années, parce qu'au bout, il y a des résultats. L'union fait la force, et c'est ainsi que nous pourrions continuer, avec vous, pour la Haute Combraille et donc votre commune. N'hésitez pas à venir aux bords des terrains, il y a du beau jeu et de la jeunesse, signe d'espoir et d'avenir.

Vive le foot, vive le sport ! Allez Haute-Combraille Foot !

Fabrice Gilbert.



Contact : Haute Combraille Foot - Le bourg - 63380 Condat en Combraille - 06.29.84.40.03 -

hcfoot63@gmail.com - Facebook : Haute Combraille Foot



LES CHASSEURS



Notre effectif s'élève cette année à 60 adhérents, avec l'arrivée de Sasha à qui nous souhaitons la bienvenue.

Concernant les populations de gibiers, nous constatons une stabilisation des populations de chevreuils, avec 40 attributions cette saison et une légère baisse des populations de sangliers, avec une quinzaine de prélèvements.

Le petit gibier sédentaire reste à des niveaux plus faibles. Cette saison, seulement 10 lièvres ont été prélevés.

Nous avons comme à l'habitude effectué 3 lâchers de petit gibier, soit un total de 150 faisans.



Nous avons également profité de l'été pour effectuer quelques aménagements au local de chasse.

Nous souhaitons une belle et heureuse année 2022 à tous les habitants de la commune et espérons un recul de l'épidémie de Coronavirus pour que puissent reprendre pleinement les moments de partage et de convivialité !



C.C.A.S.

L'année 2021 a vu déferler 3 vagues de Covid.

Ce virus s'est imposé dans nos vies et a limité les actions du C.C.A.S.

Les visites en maisons de retraite furent interdites aux groupes.

Quant aux visites à domicile, elles n'ont pu avoir lieu que durant les périodes de trêves laissées par le virus.

Le goûter regroupant les 80 - 85 ans a été avancé en juillet.

Maisons de retraite

A la place moment partagé par les résidents et des membres du CCAS autour d'un gâteau, d'autres relations se sont inventées. Des appels téléphoniques, des envois de cartes postales, des visites individuelles lors de périodes plus sereines ont permis de garder un petit lien avec les résidents.

Anniversaires des 80 - 85 ans

Par crainte de ne pouvoir fêter ces anniversaires en fin d'année comme le veut la tradition, une date a été retenue en juillet, période estivale où le virus, semble t-il, est moins actif. Nicole et Fernand Bodeau, Aimé Séverin, Alain Chabrilat, Roger Gironnet, Jacqueline Pomparat et Yvonne Reuge ont rejoint les nominés de 2021 : Jean-Claude Nègre et Raymonde Mouton. Cet après midi de rencontre et de partage fut très appréciée en ces périodes de pandémie où l'isolement se fait maître



Anniversaires des 90 ans et plus

Gisèle Chappeyron, Jeanine Peyronnet ont eu 90 ans cette année. Même si ces anniversaires n'ont pu être fêtés comme auparavant, une petite marque d'affection et de présence leur a été adressée.

Tous ceux qui sont entrés dans la neuvième décennie : Maurice Chauvy, Roger Raynoird, Marie Romaneix, Raymond Rozet, Yvette Garmaze, Marthe Demeneix, Thérèse Bellot et Nénette Johanny ont eu suivant leur date d'anniversaire une petite visite ou une carte postale.

Conscients du fait que cette année encore a isolé de nombreuses personnes, les membres du C.C.A.S. ont multiplié les contacts sous des formes différentes.

Dans le cas de besoins particuliers, n'hésitez pas à nous contacter par le biais de la mairie. Nous restons à disposition.

Les colis de Noël

La traditionnelle distribution des colis de Noël a eu lieu le 11 décembre. Un élu et un membre du C.C.A.S. ont parcouru l'intégralité de la commune à la rencontre des plus de 65 ans.

Toujours dans le respect des gestes barrières, les différents duos ont pu échanger et partager un moment de convivialité avec les personnes visitées.

Les Activités proposées par le CLIC

Le Centre Local d'Information et de Coordination en Gériatrie propose chaque année de nombreuses activités gratuites aux personnes de plus de 60 ans.

Parmi elles : gym, marche nordique, atelier mémoire, tissage, émailage, origami ont été proposées à Condat.

A noter aussi qu'en distanciel des séances de sophrologie, yoga, gym douce, d'auto-massage, de jeux de mots... via Skype sont également proposées. Pour plus d'info, consulter le site du clic de Riom : <https://clic-riom.fr/evenements-2/> ou appeler le 04 73 33 17 64

Gym

A la salle des fêtes ou en extérieur, suivant le temps, cette activité suscite un regain de motivation et de dynamisme en accueillant de plus en plus d'adeptes.

Atelier Mémoire

L'Atelier, interrompu fin octobre dernier, a pu reprendre en septembre et proposer aux élèves de faire travailler leurs méninges supposées engourdies par la grande récréation qu'elles ont eu. Le réveil s'est fait sans soucis dans une ambiance studieuse et chaleureuse.



Marche nordique

Encadré par un moniteur, une dizaine de marcheurs équipés de leurs bâtons ont sillonné les chemins de Condat durant 10 séances en apprenant à utiliser les outils numériques appropriés. Les séances offraient marche et étirements ou autres mouvements de gym.

Ateliers Emailage et Tissage



3 séances
de
découverte
d'activités
artistiques





INFORMATIONS

DIVERSES



INFOS PRATIQUES



CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

En partenariat avec la mairie de Pontaumur, la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans accueille dans ses locaux un dispositif de recueil délivrant cartes d'identité et passeports.

Vous pouvez également être accueillis dans les 5 **espaces France services** de Bourg Lastic, Giat, Herment, Pontaumur et Pontgibaud, ils vous aideront dans cette démarche.

Information importante : pour finaliser votre demande accompagnée de vos pièces justificatives, vous devrez prendre Rendez-vous au guichet de Pontaumur. La pré-demande en ligne sur le site **ants.gouv.fr** ou dans l'un des 5 espaces France Services doit être réalisée impérativement avant la prise de rendez-vous.

Penser à vous munir de votre pré-demande lors de votre rendez-vous, ou à défaut le numéro.

Espace France de Pontaumur - 6 avenue du Maronnier - 63380 PONTAUMUR

04 73 79 70 70 - dispositif.recueil@ccvcommunaute.fr



Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra vos empreintes. La pièce d'identité n'est pas fabriquée sur place et n'est donc pas délivrée immédiatement.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année. Mais pour voter à une élection, il est nécessaire d'y figurer au plus tard le 6ème vendredi qui précède le premier

tour. Pour l'élection présidentielle, dont le premier tour se tiendra le 10 avril, il convient donc de s'inscrire avant le vendredi 4 mars. Pour les élections législatives, la date limite est fixée au 6 mai.

Il y a trois façons de s'inscrire sur les listes électorales.

En ligne, à l'adresse : service-public.fr. Deux documents sont demandés, dans leur version numérisée : un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport, valides ou périmés depuis moins de cinq ans) et de domicile (facture de téléphone, d'électricité ou de gaz, quittance de loyer, etc.).

Il est également permis de s'inscrire sur la liste électorale d'une commune si vous y payez des impôts locaux, ou si vous êtes à la tête d'une entreprise située sur la commune.

Il est aussi possible de se rendre à la mairie de la commune à laquelle vous souhaitez être rattaché ; Des justificatifs d'identité et de domicile vous seront demandés.

RECENSEMENT MILITAIRE/CITOYEN



Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) âgés de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

Vous avez plus de 16 ans ? Il n'est pas encore trop tard pour faire la démarche et régulariser ainsi votre situation. Une régularisation du recensement est possible jusqu'à l'âge de 25 ans.

Inscription en ligne sur le site www.service-public.fr (nécessite la création d'un compte sur le site)

Inscription à la mairie de votre domicile, avec une pièce d'identité justifiant de la nationalité française, et le livret de famille.

La mairie, vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée, si vous voulez vous inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Plus d'informations : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement>

SGA
Secrétariat général pour l'administration

LEGALISATION DE LA SIGNATURE



La légalisation de signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire.

La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

Vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile.

Il faut présenter les documents suivants :

- * Document avec la signature à légaliser
- * Pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence.

Vous devez impérativement signer devant la personne qui l'authentifie.

LES CONCESSIONS AUX CIMETIERES

La concession funéraire est un emplacement dans un cimetière dont vous achetez l'usage pour une durée spécifique. Il peut s'agir d'une tombe, d'un caveau, d'un columbarium.

Il est possible d'acquérir une concession perpétuelle ou d'acheter une case au columbarium au cimetière communal

*Concession de 6m2 15,33 € le m2

* Case au columbarium 900 €

Dans les deux cas il faut prévoir un supplément de 25 € de droits d'enregistrement à régler au Trésor Public



RAPPEL DES REGLES D'URBANISME

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,

- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire



- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Le certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le 1er donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2e vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.

Les formulaires CERFA sont accessibles sur service-public.fr :

- CERFA n°13410*05 [Demande de certificat d'urbanisme](#)
- CERFA n°13703*07 [Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes](#)
- CERFA n°13404*07 [Déclaration préalable – constructions, travaux, installations, et aménagement non soumis à permis de construire](#)
- CERFA n°13406*07 [Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions](#)
- CERFA n°13409*07 [Demande de permis de construire \(autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes\)](#)
- CERFA 13407*03 [Déclaration d'ouverture de chantier](#)
- CERFA 13408*05 [Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux](#)
- CERFA 13411*07 [Demande de modification d'un permis de construire en cours de validité](#)
- CERFA 13412*07 [Demande de transfert d'un permis de construire valide](#)
- CERFA 13409*07 [Demande de permis d'aménager](#) (Camping – Lotissement etc...)

Transfert de la trésorerie de Pontaumur

À partir du 1er janvier 2022, le recouvrement des produits locaux (cantines, garderies,...) et la gestion des collectivités locales sont assurés par :

Service de Gestion Comptable de RIOM
49, rue de Toulon, - 63 200 RIOM
Ouvert du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30

et

Service des Impôts des Particuliers
de CLERMONT - FERRAND
Bd Berthelot - 63 000 CLERMONT-FERRAND
Ouvert du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30

Vous pourrez aussi contacter 0 809 401 401
Site internet : impots.gouv.fr

Vous pouvez également vous renseigner :

Espace France Services de GIAT
1, place du Champ de Foire

Espace France Services de PONTAUMUR
6, av du Marronnier

Espace France Services de PONTGIBAUD
rue du frère Genestier



Bibliothèque



Le réseau intercommunal des bibliothèques s'articule autour de 3 têtes de réseau constitué de 13 points lecture et de 9 Dépôts Lecture dans les Mairies afin d'offrir aux habitants des 36 Communes un service culturel au plus proche de chez eux.

Le point lecture de Condat compte 36 adhérents pour cette année 2021 et ont fait 470 prêts, statistiques en hausse par rapport à 2020.

Pour rappel, la bibliothèque est ouverte à tous, petits et grands, **GRATUITEMENT**, aux heures d'ouverture de la Mairie.

Des réservations peuvent se faire auprès de la Bibliothèque pour les livres qui ne sont pas en rayon.

Nous restons à votre entière disposition pour vous guider dans vos choix de lecture et pour tous renseignements.



Quand les pompiers se font apiculteurs....

Durant les vacances d'été, au mois d'août, les pompiers de Condat/Saint-Avit sont intervenus pour déloger un essaim d'abeilles qui se trouvait dans le conduit de la cheminée de l'école primaire. L'intervention du camion grue des Ancizes a été nécessaire.

Nous avons retrouvé des centaines d'abeilles dans les salles de l'ancienne mairie et de l'école primaire. Nous pensons que cet essaim était dans la cheminée depuis plusieurs années vu sa grosseur. Il fallait impérativement le déloger de là, pour la sécurité des usagers.

Nous avons pu constater le délicat travail des sapeurs-pompiers pour accéder sur le toit et atteindre la cheminée où se trouvait l'essaim d'abeilles.



Connaissez-vous la CROIX de BOUDEAU ?

C'est une croix que personne d'entre nous n'a jamais vue, même les plus anciens, ni même leurs parents.

L'emplacement de cette croix se trouve sur la commune de CONDAT, à la limite de celle du MONTEL de GELAT : plus précisément au croisement de l'ancien Chemin Rural n°33 (qui va de St-Bard à la Johannade, en croisant la D 13 à Peuvier) et de l'ancien Chemin Rural n°37 (qui allait du Jouhaneix, dans la Creuse, à Fontenailles et qui a progressivement disparu au cours des 50 dernières années).

La croix que l'on peut y voir n'est pas la « vraie », mais il est possible de retracer l'histoire de la croix originale grâce aux informations gravées sur son socle, lequel devient de ce fait la pièce historiquement intéressante.

Ces inscriptions nous apprennent que la croix existait avant la Révolution puisqu'elle a été abattue et vraisemblablement ensevelie après celle-ci, en 1790, et qu'elle

a ensuite été relevée en 1841 à l'initiative de Pierre BUGHONS. Il est par ailleurs précisé que la croix est « faite par ses fils » et qu'ils sont de Baublange.



CROIX EN(seve)
LIE (AN MdCCXC)
RELEVE SOUS PIE
RRE bUGHONS (AN
1841) FAITE
PAR- SES
FILS. V- dE
bAUBLANGE

Qui étaient donc ce Pierre BUGHONS et ses fils ?

Si on consulte les registres d'état civil de Saint-Avit, on y trouve en date du 20 pluviôse de l'an IX (9 février 1801) le mariage de :

Pierre BUGHEON ,34 ans, né à Grammaze, commune de Mérinchal, le 14 octobre 1766,

Fils d'Antoine et de Catherine BOSLE

avec Françoise TIXIER ,20 ans, née à Baublange le 10 septembre 1780,

fille de défunt Raymond et de Marie BELLOT

cet acte de mariage précise en outre que Pierre Bugheon est maçon et qu'il signe BUGHONS (comme gravé dans la pierre).

En continuant les recherches dans les registres, on découvre que le couple a eu au moins 4 filles et 2 garçons, Jacques et François Charles, entre 1801 et 1820.

Autre information qu'apporte le socle ou plus précisément le scellement qui fixe le crucifix actuel et qui donne l'année d'installation de celui-ci : « 1934 » marqué dans le ciment frais.



En conclusion, on peut donc raisonnablement penser que la croix actuelle est au minimum la troisième installée sur ce socle :

- la 1^o au XVIII^e siècle, et peut-être même avant, était très probablement en pierre.
- la 2^o en 1841, elle aussi probablement en pierre puisque Pierre BUGHEON était maçon et ses fils devaient également l'être ou, tout au moins familiers de cet art.
- l'actuelle, en métal, depuis 1934.

Quant à BOUDEAU ou BOUDOT, cette appellation reste un mystère. Peut-être est ce une déformation de BUGHEON.



Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques**
sur le logement :

Acheter, vendre ou louer un logement,
investir dans l'immobilier, réaliser des travaux,
connaître les normes ou la qualité du bâti,
gérer un logement en copropriété ...

Demandez des conseils d'experts
avant d'agir !

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des permanences sont organisées sur le département.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org



SOMMAIRE

LE MOT DU CONSEIL MUNICIPAL	Page 1
PERMANENCES ET HORAIRES	Page 2
EQUIPE MUNICIPALE	Page 3
PLANS DES SECTEURS	Pages 4-5
ETAT CIVIL 2021	Page 6
COMPTE ADMINISTRATIF 2020	Page 7
BUDGET PRIMITIF 2021	Page 8
TAUX IMPOSITION 2021	Page 9
COMMEMORATIONS 8 MAI ET 11 NOVEMBRE	Pages 10-11

BÂTIMENTS COMMUNAUX—VOIRIE

REALISATIONS 2021	Pages 13-14
PROJETS 2022	Pages 15-16-17
AMENAGEMENT FONCIER	Pages 18-19-20-21

ACTIONS SOCIALES ET ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	Pages 23-24
CLUB SAINT-MARTIN	Page 25
ACPG-CATM	Page 26
LES SAPEURS-POMPIERS	Page 27
CLUB CYCLISTE CONDAT 63	Page 28
LE COMITE DE LA FOIRE	Pages 29-30
LE COMITE DES FÊTES – HAUTE COMBRAILLE ANIMATION	Page 31
ASSOCIATION CAMPAGNE FLEURIE	Page 32
LA GENEROSITE COMME VALEUR ABSOLUE	Page 33
HAUTE COMBRAILLE FOOT	Page 34
LES CHASSEURS	Page 35
LE C.C.A.S	Pages 36-37-38

INFORMATIONS DIVERSES

INFOS PRATIQUES	Pages 40-41-42
BIBLIOTHEQUE	Page 43
QUAND LES POMPIERS SE FONT APICULTEURS	Page 44
CONNAISSEZ VOUS LA CROIX DE CHEZ BOUDEAU	Pages 45-46
ADIL	Page 47